



Arrêté relatif à un crédit d'engagement

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014,
vu le règlement communal sur les finances, du 11 décembre 2017,
Vu le rapport des services techniques (courriels du 17 juillet 2018 et du 31 août 2018),

arrête :

- Article premier : Un crédit d'engagement de Fr. 30'000.- est ouvert par le Conseil communal pour le changement des pompes de la station de pompage des eaux usées de Fresens.
- Article 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti conformément à la loi au taux de 6,5%/an.
- Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Article 4 : Les services techniques sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,
François Del Rio

Le secrétaire,
Alexandre Béguin

Saint-Aubin-Sauges, le 12 décembre 2018